

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 06 juin 2016**

<p>Nbre Conseillers en exercice = 19  Nbre Conseillers présents = 15  Nbre Conseillers votants = 17</p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET</b></p> <p><b>Mise en place d'un emprunt pour le financement du projet de regroupement des écoles de HouDEMONT</b></p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 10</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p>Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Conseillers municipaux.</p> <p>Etaient excusés : M. PETRONIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme FERRY et M. GUILMIN, conseillers municipaux.</p> <p>Etait absent : M. WASSIAMA, Conseiller Municipal Délégué</p> <p>Ont donné pouvoir : M. PETRONIO à M. le Maire, Mme FERRY à M. CORDIER</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	---

Monsieur le Rapporteur rappelle que le projet de regroupement des écoles dont les crédits ont été ouverts au budget primitif 2016 nécessite un financement par emprunt d'un montant de 2 500 000 €. Une consultation, effectuée auprès de trois organismes bancaires - Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne et Banque Postale, donne les résultats suivants :

**EMPRUNT de 2 500 000 € POUR FINANCER LE PROJET DE REGROUPEMENT DES ECOLES**

**ANALYSE DES OFFRES DE PRET DES DIFFERENTS ORGANISMES FINANCIERS**

1°) proposition emprunt à taux fixe avec départ immédiat disponibilité des fonds au 25/09/2016

Organisme financier	Montant emprunté	Taux fixe	Durée	Trimestrialités	Échéance	Frais dossier	Remboursement anticipé
Caisse Épargne	2 500 000 €	1,59 %	20 ans	36 543,20 €	trimestrielle	2 500 €(*)	Préavis 1 mois sans pénalité
Banque Postale	2 500 000 €	1,72 %	20 ans	36 543,20 €	trimestrielle	2 500 €	Indem actuarielle préavis 50 j.
Crédit Mutuel	2 500 000 €	1,75 %	20 ans	37 104,73 €	trimestrielle	2 000 €	Préavis 1 mois sans pénalité

2°) proposition emprunt à taux fixe avec départ décalé disponibilité des fonds au 25/06/2017

Organisme financier	Montant emprunté	Taux fixe	Durée	Trimestrialités	Échéance	Frais dossier	Remboursement anticipé
Caisse Épargne	2 500 000 €	1,65 %	20 ans	36 753,16 €	trimestrielle	2 500 €(*)	Préavis 1 mois sans pénalité
Banque Postale	2 500 000 €				<b>PAS DE PROPOSITION</b>		
Crédit Mutuel	2 500 000 €				<b>PAS DE PROPOSITION</b>		

1...

3°) proposition emprunt à taux fixe avec départ décalé disponibilité des fonds au 25/06/2018

Organisme financier	Montant emprunté	Taux fixe	Durée	Trimestrialités	Échéance	Frais dossier	Remboursement anticipé
Caisse Épargne	2 500 000 €	1,66 %	20 ans	36 788,22 €	trimestrielle	2 500 €(*)	Préavis 1 mois sans pénalité
Banque Postale	2 500 000 €						<b>PAS DE PROPOSITION</b>
Crédit Mutuel	2 500 000 €						<b>PAS DE PROPOSITION</b>

(\*) frais de dossier négociable voire nul

4°) possibilité d'avance de fonds : exemple sur 200 000 € pour financer les études programmiste et l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

Si la commune souhaite une avance de fonds de 200 000 € pour financer les études et l'AMO, la Caisse d'Épargne propose cette option la 1<sup>ère</sup> année à un taux d'intérêt calculé sur EONIA + 1,40 % (sachant que l'EONIA est aujourd'hui à zéro), ce qui porte le taux à 1,40 %. La consolidation du prêt, soit 2 300 000 € (2 500 000 € - 200 000 €) est ensuite versée à la commune un an plus tard au taux indiqué dans le tableau proposition n° 2 soit un taux de 1,65 %.

Le Crédit Mutuel et la Banque Postale n'offrent pas cette possibilité, le montant du prêt étant immédiatement transféré sur le compte de la commune à la signature du contrat.

**Conclusion :**

Au vu des propositions, la commission des Finances du 30 mai 2016 propose, à l'unanimité, de retenir la Caisse d'Épargne :

- pour un prêt de 2 500 000 € au taux fixe de 1,65 % sur 20 ans avec départ décalé des fonds au 25 juin 2017 au taux de 1,65% sur 20 ans (trimestrialités de 36 753,16 € sur 80 trimestres) selon proposition n° 2,
- de solliciter une avance de fonds de 200 000 € sur 1 an au taux EONIA + 1,40 % (remboursement de 709,75 € par trimestre soit un montant total de 2 839 €).

**Après délibération et à la majorité (Votes Contre de M. CORDIER et Mme FERRY), le Conseil Municipal :**

- décide de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne pour un prêt de 2 500 000 € au taux fixe de 1,65 % sur 20 ans avec départ décalé des fonds au 25 juin 2017 au taux de 1,65% sur 20 ans (trimestrialités de 36 753,16 € sur 80 trimestres) selon proposition n° 2,
- sollicite de la Caisse d'Épargne une avance de fonds de 200 000 € sur 1 an au taux EONIA + 1,40 % (remboursement de 709,75 € par trimestre soit un montant total de 2 839 €),
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Épargne le contrat de prêt correspondant.

Le Maire,



*(Handwritten signature of Daniel Magron)*

**Daniel MAGRON**

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 31 mai 2016*



*(Handwritten signature of Daniel Magron)*

**Daniel MAGRON**